

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 18 juillet 2022

Date de l'annonce publique : 08/07/2022

Date de la convocation des conseillers : 08/07/2022

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	0	
Procuration	CARELLI, conseillère (procuration donnée à la conseillère BALLMANN).	
Absences	CARELLI, conseillère ; KLINSKI, conseiller.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	11
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	1
Référence	CC.2022-07-18 - 7.01	
Point de l'ordre du jour	7.01	
Objet	Règlement général de la circulation de 2021 - Avenant 1	

Le conseil communal,

Vu le règlement communal du 27 septembre 2021, approuvé le 28 janvier 2022, ayant pour objet de réglementer la circulation sur le territoire de la commune de Roeser, à savoir sur l'ensemble des voies publiques à l'intérieur des agglomérations et sur les chemins communaux en dehors des agglomérations ;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;

Vu l'article 29 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement communal du 27 septembre 2021 relatif à la réglementation de la circulation sur le territoire de la commune de Roeser ;

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte de l'évolution du trafic, des changements intervenus au niveau de la voirie, de certaines difficultés rencontrées sur le terrain et de manière à redresser quelques erreurs rédactionnelles et qu'il est donc proposé d'adapter, de modifier et de corriger plusieurs dispositions du règlement ;

Vu le projet d'avenant du règlement général de circulation de la commune de Roeser ;

Vu l'avis du 6 juillet 2022 du Département de la mobilité et des transports du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics ;

Après délibération ;

Décide à l'unanimité des voix

D'approuver le règlement-avenant de la circulation formant l'avenant 1 au règlement de circulation du 17 septembre 2021 et figurant en annexe.



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 18 juillet 2022

Référence

CC.2022-07-18 - 7.01

Point

7.01

Objet

Règlement général de la circulation de 2021 - Avenant 1



Sollicite l'approbation de la présente délibération au titre de l'article 5.3 de la loi modifiée du 14 février 1955.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 27 juillet 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,